

Visites de Goasven, magasin de producteurs le 7 février 2015 matin

Goasven, un magasin de producteurs à Logonna-Daoulas

www.goasven.fr

02 98 21 19 58

C'est un point de vente collectif ouvert à tous, le mardi et vendredi après-midi et le samedi matin, **pour une consommation locale et responsable !**

Avec des produits de qualité, issus d'une agriculture paysanne et distribués par les producteurs eux-mêmes : fruits et légumes de saison, viandes, pains, pizzas, fougasses, farines de froment et de blé noir, œufs, fromages, produits laitiers, herbes aromatiques, plantes médicinales...

C'est aussi, un lieu d'échanges et de rencontres animé par une association de consomm'acteurs avec un café associatif, des chantiers participatifs et des animations liées à la citoyenneté et à l'environnement !

Tout a commencé il y a 2 ans du fait d'un projet d'implantation d'une grande surface sur la commune. En réponse, quelques producteurs ont proposé le projet d'un magasin de producteurs lors de la foire locale en septembre, puis lors de plusieurs réunions dans les 4 villages alentours.

Ensuite, constitution d'une SCI à capital fixe pour l'achat d'une ancienne ferme située en bordure de route entre Daoulas et l'Hôpital-Camfrout, dans une zone agricole entre les 4 villages et juste à côté d'un captage d'eau. Elle compte 208 personnes qui ont financé l'achat à hauteur de 95 000 €. Puis, un prêt à la NEF, l'achat d'une parcelle sur l'arrière de la ferme pour en faire un parking et faciliter l'accès aux différents bâtiments (hangar, longère, magasin, café associatif). Le projet a reçu l'appui du CIVAM 29.

Une Assemblée Générale a lieu tous les ans et, tous les 3 ans, c'est-à-dire l'an prochain, il y aura la possibilité de redistribution des parts. Pour vendre ses parts, il faut trouver l'acheteur. Les producteurs ou l'association des producteurs sont prioritaires. Les nouveaux producteurs doivent prendre une part lors de leur adhésion. Chaque part donne droit à une voix.

Les producteurs ont deux statuts possibles dans le magasin. Les « Adhérents » assurent des permanences au prorata de leur chiffre d'affaires ou paient une indemnité et reversent 15 % de ce chiffre et les « Déposants vendeurs » ont 30 % de prélèvements. Chaque nouveau producteur commence par cette étape. L'association de producteurs compte environ 20 membres dont la moitié est en bio. Une charte, affichée dans le magasin, régit le fonctionnement du magasin et la provenance des produits.

Un salarié, embauché en contrat aidé il y a un an, assure l'accueil, le référencement des produits, le suivi comptable, les réunions, le suivi des produits sur le lieu de vente ... En effet, les produits ne viennent pas de chez les mêmes producteurs chaque semaine ce qui suppose un suivi précis. Les produits proposés restent la propriété des producteurs même s'ils ne sont pas présents pour la vente.

Dans le même bâtiment, un café associatif, Les P'tits ruisseaux, est ouvert à tous sur simple adhésion de 5 € par an. Elle est réduite à 1 € pour les personnes de passage.

Le café est ouvert aux mêmes heures que le magasin.

